



Aide juridictionnelle tribunal administratif

Par Visiteur

Cadre: affaire financière complexe ayant donné lieu à extradition, j'ai déposé à la dde des services juridiques du Conseil de l'Europe, un recours au Tribunal administratif au titre de l'article 781-1 du COJ

j'ai déposé et obtenu 2 aides juridictionnelles
pour 2 dossiers:

- l'un contre le ministère de la Justice (781-1 du COJ)

- l'autre contre le TPG & ministère des Finances pour

l'annulation d'un ADT émis en violation du principe de la spécialité pour redressement sur opérations antérieures

Ma question:

l'avocat désigné pour les 2 affaires ne répond plus depuis courant décembre 2007, n'a pas déposé de requête ni de mémoire et, surtout ne communique plus.

J'ai saisi le bâtonnier en avril 2008 qui se contente de transmettre et ne fait RIEN Le Greffe de la CEDH dit de continuer mais ne prend pas position par écrit

Que faire ? saisir qui ? Conférence des bâtonniers ? Président du TA ?

J'ai informé l'Etat requis (SUISSE) qui trouve la situation abusive mais se contente de vouloir être informé sans agir pour respecter leur position de tierce partie à la CEDH

Merci de votre info Salutations

Par Visiteur

Bonjour.

Les avocats ont une responsabilité civile professionnelle de droit commun. Cela signifie donc que si vous n'êtes pas satisfait de votre avocat en ce que ce dernier aurait commis une faute professionnelle ou n'aurait tout simplement pas exécuté le contrat pour lequel vous l'avez engagé, vous l'assignez en justice en vue de la résolution du contrat qui vous lie.

Du reste, vous pouvez toujours prendre un nouvel avocat.

Bonne chance à vous.

Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Je vs remercie pour la rapidité de votre réponse mais relevant de l'aide juridictionnelle; puis je utiliser la voie que vous m'indiquez

Puis je quitter l'avocat désigné sans l'accord du bâtonnier ?

A vs lire

Merci

Par Visiteur

Bonjour.

Vous pouvez, en accord avec votre avocat, mettre fin au contrat que vous avez avec lui.

S'il ne veut pas, vous pouvez tout à fait demander la résolution judiciaire du contrat que vous avez avec lui comme je vous l'ai indiqué plus haut.

Franchement, vous n'avez pas eu de chance.. Malheureusement, cela arrive..

Cordialement.